

Conseil municipal ordinaire	
Procès verbal de séance	
	Date et lieu : 04/04/2022, 19h00, mairie
Présents : Christophe Cocherel, Olivier Constant, Claude Cotton, Murielle Kerdreux, Cindy Maho, Amalia Modica, Samuel Pasquier, Camille Perret ; David Monpas et Zinon Zygkostiots, arrivés en retard, n'ont pas participé aux votes des deux premières délibérations.	
Absents : Excusés : Frédérique Le Manach (procuration à Olivier Constant)	
Déroulement de la séance	
Ouverture de la séance	
<ul style="list-style-type: none">• Le maire, Olivier Constant, ouvre et préside la séance• Il procède à l'appel nominal des conseillères et conseillers présents• Il constate que le quorum, qui est de 6, est atteint (8 conseillères et conseillers présents et une procuration), et que le conseil peut valablement délibérer	
Approbation du procès-verbal de la séance précédente	
<ul style="list-style-type: none">• Aucune demande de rectification sur le procès-verbal du précédent conseil• Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/le procès-verbal est adopté• Le procès-verbal est signé par l'ensemble des conseillères et conseillers présents	
Désignation de la ou du secrétaire de séance	
<ul style="list-style-type: none">• Murielle Kerdreux se propose• Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/proposition adoptée	
Introduction du maire	
<ul style="list-style-type: none">• Le maire remercie les personnes présentes, public compris (pas de public, un représentant de la presse, M. Rémi Le Coz)• Le maire rappelle l'ordre du jour et demande aux conseillères et conseillers présents s'ils souhaitent que d'autres points y soient inscrits : pas de demande spécifique• Le maire rappelle qu'en plus de l'ordre du jour<ul style="list-style-type: none">◦ Des questions diverses pourront être abordées, à vocation essentiellement informatives◦ Des questions orales pourront être posées par les conseillers	
Vote des taux d'imposition (délibération)	
<ul style="list-style-type: none">• Olivier Constant, maire, présente la délibération• Comme chaque année, il revient à la commune de fixer les taux d'imposition pour les propriétés bâties et non bâties• Ils étaient en 2021 de 32,45 % et 37,61 % : comme en 2021, le maire propose de ne pas procéder à leur augmentation.• Les bases de calcul (dont la fixation ne revient pas à la commune) continuant d'augmenter, aucun recul n'est à craindre en termes de rendement de ces deux impôts.• Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée	
Affectation du résultat 2021 (délibération)	
<ul style="list-style-type: none">• Olivier Constant, maire, présente la délibération• Lors du précédent conseil, les comptes 2021 de la commune ont été régulièrement approuvés par le conseil• L'analyse de ceux-ci révélait un excédent de fonctionnement de 57 741,98 euros, supérieur	

aux années précédentes (et aux prévisions) essentiellement en raison de recettes exceptionnelles (essentiellement versement de 18 000 euros par la Société Parc Éolien du Houarn au titre de la convention de servitudes voies et chemins communaux, très bon rendement de la taxe foncière et de la taxe additionnelle aux droits de mutation)

- Le résultat de la commune reste donc à un niveau suffisant (120 999,80 €) pour affecter une somme significative à l'équilibre de la section d'investissement
- Dans le même temps, la section d'investissement présente un excédent inattendu (56 663,01 € contre un déficit attendu d'environ 40 000 €) pour deux raisons principales : versement par anticipation de la subvention exceptionnelle du département (50 000 €), non-consommation de la totalité de l'enveloppe voirie et règlement en 2022 de plusieurs dépenses programmées en 2021 (dont la rénovation de la chapelle Saint-Laurent)
- Il faut donc s'attendre à un rattrapage des dépenses d'investissement en 2022
- Le maire propose donc d'affecter à l'équilibre de la section d'investissement la somme de 49 485,57 € soit, environ, 10 000 € de moins que l'année précédente
- Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Vote du budget primitif de la commune pour 2022 (délibération)

- Olivier Constant, maire, présente la délibération
- Il livre au conseil son analyse du budget tout en précisant, comme chaque année, que les dépenses sont majorées et les recettes minorées, pour éviter les mauvaises surprises mais aussi pour éviter de devoir prendre régulièrement en conseil des décisions modificatives pour pouvoir engager des dépenses imprévues, ou plus élevées que prévu.
- **Concernant le budget de fonctionnement**, il rappelle, comme il l'avait fait lors du précédent conseil en commentant le compte de fonctionnement 2021, puis ses prévisions pour 2022, qu'il faut s'attendre à une hausse très nette du prix des énergies, ainsi que des charges de personnel. Il rappelle que si l'on se base sur des prévisions plus réalistes que le budget formel, l'excédent de fonctionnement pour 2022 pourrait se situer entre 15 000 et 30 000 euros. **La plus grande rigueur sera donc de mise dans la mise en œuvre de ce budget. Aucun dérapage n'est possible.**
- **Concernant le budget d'investissement : le maire souligne qu'il s'annonce en fort déficit, malgré le transfert de la section de fonctionnement.** Plusieurs explications : la subvention exceptionnelle du département de 50 000 euros versée sur 2021/la faiblesse du FCTVA correspondant au creux d'investissement de 2020/les dépenses transférées de 2021/l'importance des chantiers programmés, pourtant financés à 80 %
- En plus de la réfection du parking de la salle polyvalente et de la rocade sud, figure une extension de travaux pour compléter le programme de voirie (33 000 euros), largement insuffisant vu l'état de nos routes ; cette possibilité est ouverte par la mobilisation du Programme de Solidarité Territoriale départemental en plus de l'aide exceptionnelle de 50 000 euros et du solde de notre enveloppe de Fonds de Concours de Pontivy Communauté 2019-2021 ; une somme de 15 000 euros est aussi provisionnée pour lancer le projet d'atelier communal ; rien par contre sur l'isolation et le chauffage de la cantine (qui mériteraient pourtant qu'on s'en occupe)
- En raison du caractère atypique des comptes 2021 évoqué plus haut, aucun problème de financement de l'investissement n'est à craindre pour 2022 mais, à partir de 2023 et sauf événement inattendu, tout programme d'investissement d'importance nécessitera la vente de biens communaux (terrain et grange Saint-Laurent (compromis signé), MAM, maison Goubet, Moulin de Pont-Samoël ou ancienne ferme communale (une fois le projet de nouvel atelier bien engagé)
- Le maire rappelle enfin que le redressement durable des comptes de la commune passe par l'augmentation de ses recettes, dont la voie la plus évidente est l'exploitation d'une partie de son potentiel éolien ; à ce sujet, il informe le conseil que le Plan de Paysage progresse et

qu'il sera bouclé dans les délais, avant la trêve estivale ; les discussions pourront alors reprendre avec les développeurs actifs sur les zones retenues pour faire avancer les choses ; mais il faut savoir qu'un projet prend dans la quasi-totalité des cas 5 ans minimum avant de sortir de terre

- Ces explications données, le maire invite enfin les conseillères et conseillers à procéder au vote du budget primitif de la commune pour 2022, qui s'équilibre en fonctionnement à 470013.76 € et en investissement à 329127.15 €.
- Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Vote du budget photovoltaïque de la commune pour 2022 (délibération)

- Olivier Constant, maire, présente la délibération
- Le budget primitif du photovoltaïque s'équilibre en fonctionnement à 19276.88€ et en investissement à 30947.57 €
- Ces montants sont pratiquement identiques à 2021
- Le maire précise que l'investissement est encore loin d'être amorti et de rapporter un excédent à la commune
- Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Sollicitation du Programme de Solidarité Territoriale départemental (délibération)

- Murielle Kerdreux, première adjointe, présente la délibération
- Le PST est sollicité pour financer à 80% le programme exceptionnel de rénovation de la voirie et les aménagements d'une partie du bourg et de ses abords (parking salle polyvalente, rocade...)
- Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Questions diverses

- Élections présidentielles des 10 et 24 avril : les élus sont invités à choisir leur tour de permanence en bureau de vote
- Cartographie de la voirie communale/formation SIG Pontivy Communauté et reclassement de voies et de chemins : les élus aux travaux se sont inscrits à la formation, ce qui leur permettra ensuite de finaliser la cartographie de la voirie communale puis au conseil de requalifier les voies qui méritent de l'être
- Vérification participative des bornes cadastrales avec l'IGN: le sujet semble plus complexe qu'il n'apparaît dans le document de présentation de l'IGN, en raison de ses implications en termes de propriété; les membres du conseil sont peu désireux de s'en saisir; le maire prend contact avec le représentant de l'IGN pour avoir plus de précisions.
- Relai 4G : où en est-on ? Les services de l'Etat émettent des réserves sur l'emplacement choisi par l'opérateur, emplacement situé en zone humide. On attend les résultats de l'étude complémentaire sur cet emplacement, notamment de la part du SAGE Blavet. Si la réponse est négative, il faudra songer à une position de repli.
- Photovoltaïque sur biens communaux : peut-être des projets... Un opérateur privé, SeeYouSun, qui va réaliser plusieurs projets sur la commune voisine de Cléguerec, a été consulté sur l'opportunité d'intervenir à Silfiac. Les surfaces potentielles ne seraient peut-être pas suffisantes pour qu'il soit intéressé. L'inventaire lui en a été transmis (notamment toit du futur atelier communal et de la salle polyvalente, toits plats de l'école, ombrières sur le parking de la salle polyvalente ou sur la cour de l'école, lagunage). La commune attend sa réponse sachant que l'intérêt, pour elle, outre la participation à la transition énergétique, serait de réduire le prix de l'atelier communal et celui des reprises d'étanchéité à prévoir sur les toitures utilisées. Le sujet sera évoqué en bureau dès que sa réponse sera connue.
- Dans le cadre du soutien de la commune à la culture et au spectacle vivant, la commune

souhaite proposer au public un concert le 18 juin en soirée, dans le prolongement de la kermesse de l'école dont le thème est consacré à la musique. Amalia Modica a contacté un groupe de 4 musiciens qui seraient ok et a également demandé à deux musiciens Silfiacois, Tobias et Golven. Elle attend leur réponse. L'idéal serait qu'il y ait 2 groupes de musique, d'autant que la commune peut solliciter des subventions régionales. Hélène Deruelle et Laurie Coyaud proposent de leur côté d'animer un flash mob. Accord de principe des membres du conseil.

- Dans le cadre des résidences d'artistes, Amalia a rencontré une artiste brésilienne qui propose des spectacles de clowns tous les 2 mois en échange du prêt de la salle un week-end par mois. Accord de principe des membres du conseil.
- Toujours dans le cadre des résidences d'artistes, Amalia et Philippe, son conjoint, proposeront aux adultes/ados silfiacois un stage d'improvisation et d'initiation au conte en échange d'une semaine de résidence. Accord de principe des membres du conseil.
- Dans le cadre du soutien de la commune à la culture et au spectacle vivant, le collectif des baltrinqes qui était récemment en résidence à Silfiac et est intervenu à l'école propose un spectacle vers le 22 juillet. Accord de principe des membres du conseil.
- Point travaux

Questions orales

- La maire demande si des conseillères ou conseillers ont des questions complémentaires : pas de questions

La séance est close à

Procès verbal consultable en mairie.

Christophe Cocherel	Olivier Constant	Claude Cotton
Murielle Kerdreux	Frédérique Le Manach	Cindy Maho
Amalia Modica	David Monpas	Samuel Pasquier
Camille Perret	Zinon Zygekostiotis	